



**Le Syndicat.  
Die Gewerkschaft.  
Il Sindacato.**

**Conférence de presse du 14 avril 2008**

## **Message d'Andreas Rieger, coprésident d'Unia**

Le syndicat Unia est satisfait qu'un accord ait pu aboutir aujourd'hui avec la délégation des entrepreneurs, au sujet d'une nouvelle convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse.

Les récentes discussions auxquelles a participé M. Nordmann, médiateur, ont clarifié diverses questions restées en suspens sur la base du résultat des négociations de décembre 2007, sans qu'il faille reprendre les négociations à zéro.

- En ce qui concerne le temps de travail, il a été possible de dissiper des malentendus et de trouver des solutions concrètes tout à la fois praticables pour l'employeur et transparentes pour les travailleurs.
- Nous avons trouvé au sujet du fonds d'application et de formation une solution garantissant le retour au système paritaire. Cette solution permettra en outre de prolonger d'un an la CN si d'ici 2009 (au plus tard le 31 mars 2010) les partenaires parviennent à un consensus sur diverses questions restées ouvertes concernant le Parifonds.

En même temps, les nouvelles réglementations fixées en décembre 2007 pour la «CN 08» sont maintenues, les augmentations de salaires y compris.

La délégation d'Unia à la CN s'engagera à présent activement pour que l'organe compétent de notre syndicat, soit les délégués de la conférence du secteur principal de la construction, accepte ce résultat le 26 avril 2008.

Si l'accord actuel est accepté, le vide conventionnel cessera à la fin d'avril, après sept mois. Plus de 80 000 maçons assujettis retrouveront ainsi leur CN, qui leur offre la protection contre le dumping salarial et social dont ils ont un urgent besoin. Nous nous sommes beaucoup engagés à cet effet au cours des derniers mois – aux côtés de nos membres.

Nous sommes convaincus que la convention conclue ramènera plus de stabilité et de sécurité dans la branche. Car sans conventions collectives prévoyant des salaires minimaux obligatoires et garantissant les conditions de travail, tout réel progrès social est exclu, de même que la stabilité du pays. Les CCT garantissent aux travailleurs et à la branche entière des conditions-cadres équitables et sûres.

En même temps, l'accord actuel donne un signal bien au-delà de la branche de la construction, vu que la CN fait partie des principales CCT de Suisse.

### **Renseignements:**

Andreas Rieger, coprésident Unia, 079 468 66 22

Jacques Robert, direction du Secteur construction, 079 476 59 09